



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 7 octobre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 130 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 132 de l'ordre du jour : Plan des conférences

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-57308X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10*

**Point 130 de l'ordre du jour : Planification des programmes** (A/65/6, A/65/16 et A/65/70)

1. **M. Pavlovich** (Président du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur sa cinquantième session (A/65/16), dit que le Comité a adopté une position unanime sur tous les programmes à l'examen, une première depuis sa quarante-deuxième session, qui témoigne de l'efficacité de ses méthodes de travail. Comme la majorité des rapports lui ont été présentés par de hauts fonctionnaires du Secrétariat, il a eu accès à des éléments d'information de première main sur les questions dont il était saisi.

2. En ce qui concerne le rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité, jugeant que ce document manquait de clarté, a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de l'améliorer en justifiant plus précisément les taux d'exécution ainsi que les raisons motivant l'ajout, le report ou la suppression de produits.

3. Le Comité a également examiné le premier volet (plan-cadre) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Part one)]. Il a recommandé que l'Assemblée générale approuve les huit priorités énumérées au paragraphe 47 de ce document. Il a aussi recommandé qu'elle demande au Secrétaire général de mettre pleinement en oeuvre sa résolution 64/259 et d'indiquer dans les futurs plans-cadres et plans-programmes biennaux du cadre stratégique les mesures concrètes adoptées pour promouvoir la culture de responsabilité au sein du Secrétariat. Les principales questions soulevées par le Comité au sujet du projet de cadre stratégique sont énumérées au paragraphe 37 de son rapport.

4. Pour ce qui est de l'évaluation, le CPC a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de l'application des recommandations qu'il avait formulées à sa quarante-septième session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques (E/AC.51/2010/2). Il a recommandé, entre autres choses, que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour remédier au déséquilibre de la représentation des régions et à la sous-représentation des femmes au

Département des affaires politiques et sur la liste des experts de l'assistance électorale en particulier.

5. Au titre de la coordination, le CPC a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2009/10 (E/2010/69) et le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2010/3). Il a recommandé que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, sur la nécessité pour le Conseil de continuer à renforcer la coordination à l'échelle du système conformément aux mandats intergouvernementaux de ses organismes membres. Il a insisté pour que toutes les initiatives analogues à celles concernant « l'économie verte » ou l'unité d'action des Nations Unies soient compatibles avec ces mandats. Le CPC a encouragé le CCS à renforcer sa coopération avec le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale en faisant en sorte que ces deux organes participent plus souvent aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Se référant aux résolutions 62/236, 63/260 et 64/243 de l'Assemblée générale, il a demandé instamment au Secrétaire général de pourvoir de toute urgence le poste de Secrétaire général adjoint chargé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et de rendre compte de l'évolution de la situation à l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

6. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/65/6), dit que ce projet a été élaboré conformément au Règlement et aux Règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi qu'à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale invitant le Secrétaire général à établir un cadre stratégique tous les deux ans.

7. Dans la résolution en question, l'Assemblée générale avait décidé que le cadre stratégique serait la principale directive de politique générale de l'Organisation. Le projet de cadre stratégique pour 2012-2013 tient également compte des dispositions des résolutions 59/275, 61/235, 63/247 et 64/229. On a

amélioré la présentation du premier volet, en veillant à mettre en évidence les objectifs à long terme à la lumière des priorités arrêtées par les États Membres.

8. Le cadre stratégique est l'un des principaux outils utilisés pour orienter les activités de l'Organisation. Le premier volet, qui constitue le plan-cadre, présente les objectifs et priorités à long terme, tandis que le deuxième volet décrit les 27 programmes composant le plan-programme biennal. Il découle des directives des organes délibérants et servira de base au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Les principales directives sont répertoriées à la fin de chaque programme, dans le deuxième volet.

9. Le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires du Secrétariat ont activement participé à l'élaboration du plan-cadre stratégique. Les objectifs à long terme tiennent compte des directives que les États Membres ont données pour guider l'action de l'Organisation, par l'intermédiaire du CPC et de l'Assemblée générale notamment. Le plan-cadre stratégique est la traduction des priorités arrêtées par l'Assemblée générale au cours des dix dernières années, et des sept possibilités d'action stratégiques recensées par le Secrétaire général au début de 2010.

10. On s'accorde généralement à reconnaître que l'ONU doit s'attacher plus que jamais à promouvoir le développement durable et une reprise économique généralisée. La période couverte par le plan-cadre stratégique doit aussi être marquée par un effort intense et concerté pour atteindre à l'horizon 2015, comme prévu, les objectifs du Millénaire pour le développement. La question des changements climatiques aura aussi un impact considérable sur les activités de développement, la première année de la période coïncidant avec la fin de la première phase de l'application du Protocole de Kyoto. Pendant la période 2012-2013, l'Organisation devra aussi s'intéresser en priorité aux domaines d'activité suivants : besoins particuliers des pays les moins avancés, mise en oeuvre du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour faciliter le désarmement et la dénucléarisation, maintien de la paix et de la sécurité internationales, et promotion des droits de l'homme, de la justice et du droit international. L'ONU, qui a adopté une stratégie antiterroriste mondiale en 2006 et créé une Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, continuera également de lutter contre le terrorisme international

sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le succès de la stratégie définie dans le plan-cadre exige que l'Organisation soit efficace, ce à quoi devraient contribuer la mise en place d'Umoja, le nouveau progiciel de gestion intégré, et l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public. Enfin, comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans sa résolution 64/259, l'Organisation continuera d'améliorer ses dispositifs de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité.

11. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, on continuera d'actualiser les programmes en fonction des décisions prises par les organes intergouvernementaux après l'élaboration du plan-cadre stratégique. Chaque programme sera réexaminé au moment de l'établissement des propositions budgétaires pour 2012-2013. Les directives des organes délibérants et les modifications des programmes qui n'auront pu être prises en considération dans le plan-cadre adopté par l'Assemblée seront soumises à la Commission pour examen en 2011.

12. Le projet de plan-cadre stratégique a été examiné par des organes intergouvernementaux organes sectoriels, techniques ou régionaux. Dans certains cas, leurs conclusions ont été incorporées aux propositions dont la Commission est saisie. Quand l'examen a eu lieu après la mise au point des propositions initiales, le CPC, au moment d'examiner celles-ci, a été informé des modifications apportées par l'organe intergouvernemental concerné.

13. Le projet de plan-cadre élaboré pour la période 2012-2013 tient compte de l'expérience acquise depuis l'adoption en 2002 d'un cadre logique montrant la corrélation entre les objectifs, la stratégie, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. La présentation d'informations sur les résultats obtenus, comme dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/70), a également contribué à une meilleure compréhension du cadre logique, du mode de gestion du programme axé sur la recherche de résultats et du rôle essentiel de la remontée d'informations aux différentes étapes du cycle des programmes (planification, élaboration, exécution, suivi et évaluation).

14. **M. Baez** (Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de

l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/70), dit que ce document contient des informations sur la réalisation des produits, l'indicateur de performance habituel, et sur les résultats d'ensemble obtenus par l'Organisation pendant l'exercice.

15. En ce qui concerne les 31 chapitres du budget-programme prévoyant la réalisation de produits quantifiables, le taux de réalisation a été égal ou supérieur à 90 % dans 18 cas (contre 23 pour l'exercice biennal précédent), et s'est situé entre 80 et 89 % dans 10 cas (contre 5 pendant l'exercice précédent). Le taux a été inférieur à 80 % dans le cas de trois chapitres seulement, ceux consacrés au désarmement (71 %), à la sûreté et à la sécurité (71 %) et au Bureau de la gestion des ressources humaines (69 %). Pendant l'exercice, l'Organisation a engrangé des résultats importants qui sont présentés en détail dans le rapport, chapitre par chapitre.

16. À sa quarante-huitième session, le CPC avait recommandé que les directeurs de programme soient soumis à l'obligation de rendre compte en ce qui concerne l'obtention des résultats recherchés et la démonstration des progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans le budget-programme, ce qui supposait que les fonctions d'encadrement correspondantes soient prises en compte dans le processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires. Le mandat du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires (la plus haute instance chargée de conseiller le Secrétaire général en matière de gestion de la performance des hauts fonctionnaires) a été modifié en janvier 2010 pour que, dorénavant, il examine les lettres de mission des hauts fonctionnaires en même temps que le rapport sur l'exécution du programme. L'établissement d'une corrélation plus étroite entre ces deux outils contribuera à améliorer la gestion et la responsabilisation. Dans le cadre de la réforme du système de gestion de la performance, le Bureau de la gestion des ressources humaines introduira une disposition similaire dans le programme de travail de chaque fonctionnaire.

17. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance du rôle joué par le CPC en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination. C'est grâce à lui

que l'Assemblée peut contrôler les procédures d'évaluation, de manière à s'assurer qu'elles contribuent à améliorer la conception des programmes et à éviter les chevauchements et les doubles emplois. Le Groupe souscrit sans réserve aux recommandations du Comité.

18. Les États Membres sont seuls habilités à arrêter les priorités de l'Organisation. Il est indispensable que les organes intergouvernementaux examinent le projet de cadre stratégique avant le CPC, comme l'exigent les paragraphes 4.8 et 4.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Les incohérences constatées entre les mandats approuvés par les organes délibérants et certaines des propositions relatives au cadre stratégique ont été à l'origine de débats et de négociations prolongés, et particulièrement difficiles lorsqu'il s'agissait de concepts ou d'approches loin de faire l'unanimité parmi les États Membres ou faisant encore l'objet d'un débat au sein d'un organe intergouvernemental. Considérant que le CPC a su procéder de manière pondérée à l'analyse des directives des organes délibérants, le Groupe souscrit aux conclusions et recommandations qu'il a formulées dans son rapport.

19. Le Conseil des chefs de secrétariat a un rôle de premier plan à jouer dans l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies. Il incombe au Secrétaire général, en sa qualité de Président de ce conseil, de prendre des dispositions pour que celui-ci fonctionne de manière plus transparente et rende mieux compte de ses activités aux États Membres. Le Groupe invite le CCS, la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection à se concerter et à coopérer davantage dans les domaines les intéressant tous.

20. Il faut se féliciter des initiatives prises par le système des Nations Unies afin d'appuyer le NEPAD. La création à Addis-Abeba du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine devrait aider l'Organisation à apporter à la région l'appui prévu par son mandat. Ne comprenant pas pourquoi il faut tant de temps pour pourvoir le poste de Secrétaire général adjoint chargé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Groupe souscrit à la conclusion que le CPC formule à ce sujet au paragraphe 386 de son

rapport (A/65/16) et compte que le Secrétaire général fera le nécessaire de toute urgence.

21. **M. De Preter** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, se félicite des mesures prises par le CPC pour améliorer l'efficacité de son processus décisionnel et faciliter ainsi l'exécution de son mandat. Le concours du Secrétariat et des contacts plus étroits entre le CPC et les organes et services compétents sont indispensables pour que les travaux du Comité soient suivis d'effet.

22. **M. Cumberbatch** (Cuba) dit que sa délégation a été extrêmement surprise de lire dans un document de travail du CPC (E/AC.51/2010/CRP.1) qu'aux termes de l'article 4.8 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Conseil des droits de l'homme n'avait pas compétence pour examiner le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Espérant qu'une solution sera trouvée, il invite le Haut-Commissariat à respecter rigoureusement le Règlement.

23. Quant il élabore le plan stratégique, le Secrétariat doit impérativement se conformer aux directives des organes délibérants. Or, à la cinquantième session du CPC, des entités ont mis en avant des concepts et des approches dont les États Membres n'avaient pas fini de débattre ou qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus, d'où des discussions prolongées sur un certain nombre de programmes.

24. Pour ce qui est de la coordination, il est perturbant que le CCS ait tendance à agir de manière quasi-autonome, à mettre souvent les États Membres devant le fait accompli, à promouvoir les intérêts d'une fraction seulement des Membres de l'Organisation et à ignorer les mandats des organes intergouvernementaux. Le CPC a fait des recommandations précises sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation. À ce propos, l'orateur appelle l'attention sur les recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (A/65/71). Il note que

l'Assemblée générale attend toujours les observations du Secrétaire général sur un rapport important du Corps commun, celui consacré au rôle de ses représentants spéciaux et des coordonnateurs résidents (A/65/394).

25. La délégation cubaine souscrit sans réserve aux conclusions et recommandations formulées par le CPC pendant sa cinquantième session.

26. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation souscrit aux recommandations du CPC, lequel a procédé à un examen détaillé et exhaustif des programmes de l'Organisation pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre des directives des États Membres. Les conseils dispensés par le CPC aux organismes du système des Nations Unies les aident à agir de manière plus utile, mieux adaptée aux besoins du moment et mieux coordonnée. Le CPC permet aussi de vérifier que les programmes conçus par le Secrétariat traduisent fidèlement les directives des organes délibérants. Enfin, en proposant d'apporter au cadre stratégique des modifications qui sont le reflet d'un consensus, il facilite l'établissement ultérieur du budget-programme.

27. Le CCS doit tout mettre en oeuvre pour que les organismes du système mettent en oeuvre de manière coordonnée toutes leurs initiatives en faveur du développement, afin de mieux lutter contre la faim et la pauvreté et d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale. Il doit faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies joue un rôle très actif dans la mise en oeuvre du NEPAD. En sa qualité de Président de cet organe, le Secrétaire général devrait favoriser la transparence et la responsabilisation en favorisant des échanges fréquents et plus substantiels entre le Conseil et les États Membres.

28. **M. Nguyen Dinh Hai** (Viet Nam) considère que le CPC apporte une contribution essentielle au fonctionnement de l'Organisation en donnant des orientations pour la conception des programmes et les modifications à apporter à ceux-ci du fait de décisions d'organes intergouvernementaux. Les conseils qu'il donne aux organismes des Nations Unies ont pour effet d'améliorer la cohérence, la coordination et la transparence à l'échelon du système. La délégation vietnamienne souscrit aux recommandations du Comité, en particulier celle qui invite le Secrétariat à formuler, au moment de l'établissement du budget, des

réalisations escomptées qui reflètent vraiment toutes les activités et toutes les tâches prescrites par les États Membres.

29. Consciente de l'importance de l'évaluation pour la prise de décision, la conception et l'exécution des programmes et la transparence de la gestion, la délégation vietnamienne souscrit également à la recommandation du Comité préconisant d'inciter les directeurs de programme à améliorer encore la qualité des indicateurs de succès pour permettre une meilleure appréciation des résultats. Elle considère que le CCS devrait chercher plus activement à améliorer la coordination à l'échelle du système. Les possibilités d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'exécution des programmes qui s'offrent aux différents organes de coordination sont immenses.

30. **M. Ovsyanko** (Biélorus) se dit satisfait des recommandations du CPC relatives au cadre stratégique pour la période 2012-2013 et réaffirme qu'il importe de confirmer le mandat du CPC comme principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social chargé de la planification, de la programmation et de la coordination.

**Point 132 de l'ordre du jour : Plan des conférences**  
(A/65/32, A/65/122 et A/65/484 et Corr.1)

31. **M<sup>me</sup> Corti** (Présidente du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2010 (A/65/32) et se référant au projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2011, dit que le Comité a examiné des propositions visant à modifier le programme des séances de la Cinquième Commission pendant la reprise de la session mais a constaté avec déception que les solutions proposées ne prévoyaient pas de modifier la date de réunion du CPC ni de l'ouverture de la session de fond du Conseil économique et social.

32. Pour ce qui est du taux d'utilisation des services et installations de conférence, qui fait l'objet de la section A du chapitre III du rapport, la Présidente du Comité dit que le taux global dans les quatre principaux centres de conférence est passé de 85 % en 2008 à 86 % en 2009. Comme les années précédentes, c'est à New York que le nombre de réunions annulées a été le plus important. Le projet de résolution proposé par le CPC demande instamment aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs

réunions et d'ajuster et de planifier leurs programmes de travail sur la base de l'utilisation effectivement faite des services de conférence afin de pouvoir utiliser ceux-ci plus efficacement.

33. Quatre organes intergouvernementaux ont eu un taux d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % pendant trois années consécutives. La Présidente s'est entretenue avec la présidence et le secrétariat de ces organes; la présidence a accepté de porter la question à l'attention du Bureau afin de relever le taux d'utilisation des services de conférence. Le Comité a eu des échanges avec le secrétariat de deux des autres organes concernés pour leur communiquer les taux d'utilisation et formuler des propositions quant aux moyens de les améliorer. En 2010, leurs résultats ont été supérieurs aux taux de référence. La présidente n'a pu rencontrer les membres du Bureau du quatrième organe, dont l'emploi du temps était trop lourd; elle a donc écrit au Président pour lui communiquer les informations pertinentes.

34. S'agissant de la prestation de services d'interprétation aux réunions des organes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, la Présidente du Comité signale que 79 % de ces réunions ont bénéficié de tels services en 2009, contre 77 % en 2008. Dans le projet de résolution figurant à l'annexe I du rapport, le Secrétaire général est prié de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux difficultés que rencontrent les États Membres du fait que certaines réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres se déroulent sans services de conférence et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences.

35. Le Comité a reçu du Secrétariat des informations à jour sur l'incidence du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège. Il est difficile de tenir des réunions comptant un grand nombre de participants du fait de la réduction de la capacité d'accueil des salles, et de satisfaire les demandes concernant des réunions ad hoc formulées en sus des réunions correspondant à des activités de base, du fait de la réduction du nombre de salles. Le projet de résolution proposé par le Comité invite tous ceux qui demandent ou organisent des réunions à travailler en étroite collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat sur toute question liée à leur programmation afin que les activités qui auront lieu au

Siège pendant les travaux puissent être coordonnées avec le maximum de prévisibilité.

36. Le Comité a été informé que la distribution des documents sous forme imprimée prendrait plus de temps, l'espace de stockage du bâtiment de la pelouse nord étant réduit. Conformément à son programme d'informatisation de la chaîne de production documentaire, le Département utilise les techniques de traitement électronique et d'impression à la demande mais, compte tenu de la disparité d'accès des États Membres aux outils informatiques, il n'a pas l'intention de cesser de fournir la version papier de la documentation. Le Comité invite l'Assemblée générale à prier le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives qui ont des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence.

37. Le chapitre V du rapport porte sur la gestion intégrée à l'échelle mondiale. Les membres du Comité ont assisté à un exposé sur le projet 2, comportant un système de gestion en ligne des réunions (e-Meets 2.0), assorti d'un module d'affectation des interprètes (eAPG). Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts réalisés par le Secrétaire général pour faire de ce projet un moyen d'améliorer l'utilisation des services de conférence.

38. Le Comité a voulu savoir si la révision des systèmes et des méthodes utilisés dans l'ensemble des centres de conférence, à laquelle procédait le Département, pouvait déboucher sur une proposition de réforme de la structure du budget et s'il serait préférable de scinder le chapitre 2 du budget ou de préserver la structure en place. Le Secrétariat a répondu qu'il n'était pas préconisé de scinder le chapitre 2, mais qu'il serait possible d'en rendre la structure plus logique. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer les mécanismes permettant de veiller à l'efficacité et de déterminer les responsabilités en matière de gestion des conférences dans les quatre principaux centres de conférence et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-sixième session.

39. En ce qui concerne la documentation et la publication de documents, le Comité a longuement débattu de la proposition du Secrétaire général consistant à déterminer la longueur des documents en fonction non plus du nombre de pages, mais du nombre de mots, et a introduit dans le projet de résolution qu'il

a élaboré une disposition par laquelle l'Assemblée générale accepterait cette modification, sans préjudice pour aucune des six langues officielles. Le Comité a obtenu des réassurances au sujet de la marge de manoeuvre qui serait acceptée dans les langues autres que l'anglais, sur la base de données statistiques.

40. S'agissant des questions relatives à la traduction et à l'interprétation, le Comité a été informé que les quatre centres de conférence s'étaient efforcés d'accroître le nombre de documents traduits à l'extérieur, sans sacrifier la qualité. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'accroître la proportion des travaux de traduction contractuels lorsque ce mode de traduction débouche sur un produit final d'une qualité similaire à celle des traductions internes et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-sixième session.

41. Quant aux difficultés chroniques que pose le recrutement d'interprètes et de traducteurs qualifiés à l'Office des Nations Unies à Nairobi et la forte dépendance à l'égard de contractuels, qui suppose un contrôle de qualité rigoureux, le Comité a approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à reclasser de P-4 à P-5 six postes d'interprète et six postes de réviseur dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013.

42. Le Comité se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour remplacer les fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, notamment de ses initiatives visant à renforcer les liens de coopération avec les établissements qui forment des linguistes. La question des contacts avec les établissements concernés a fait l'objet d'une vidéoconférence à laquelle ont participé des représentants des bureaux hors Siège. Le Comité a noté que les mémorandums d'accord signés avec ce type d'établissement ne couvraient pas toutes les régions géographiques. Les recommandations qu'il a faites à ce sujet sont reprises à la section V du projet de résolution.

43. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/65/122), dit que, pendant les deux premières semaines de la session en cours, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a réussi à répondre à une demande de services sans

précédent. Bien que le Département soit prêt à assurer le service des réunions demandées par l'Assemblée, il n'en a pas moins besoin d'informations précises sur les exigences des États Membres concernant la durée et les modalités des réunions ainsi que la documentation pour pouvoir s'acquitter de sa tâche efficacement et au meilleur coût. Muni de ces informations, il pourrait établir plus facilement les états d'incidence des projets de décision sur les services de conférence et sur le budget-programme.

44. L'Assemblée générale est invitée à noter que les réunions dont les incidences sur le budget-programme n'ont pas pu être déterminées, faute d'informations suffisantes, au moment de l'adoption des textes qui en portent autorisation sont signalées comme telles dans le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2011 (A/AC.172/ 2010/L.2). Une fois que les modalités de ces réunions auront été arrêtées, le Secrétariat présentera pour chacune l'état d'incidences prévu à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée.

45. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence, c'est à New York que le plus grand nombre de réunions ont été annulées. Ces annulations ont parfois perturbé le programme d'affectation des interprètes et entraîné un gaspillage de ressources, un fait souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans la lettre d'observation qu'il a adressée au Service de la planification centrale et de la coordination du Département. L'Assemblée générale voudra peut-être demander instamment aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et de planifier et d'ajuster leurs programmes de travail sur la base de l'utilisation effectivement faite des services de conférence afin de pouvoir utiliser ceux-ci plus efficacement.

46. Le Département continue d'étudier les modalités de prestation de services les moins coûteuses. En juin 2010, lors de la réunion de coordination annuelle, il a posé « la règle de proximité » afin de guider la planification du service des réunions tenues ailleurs que dans les quatre grands centres de conférence. Cette règle suppose de comparer le coût des services de conférence rendus par le personnel des différents centres, la formule la moins coûteuse devant être retenue.

47. Le Département continue d'éprouver des difficultés à organiser des réunions comptant un grand

nombre de participants et à satisfaire les demandes spéciales, les capacités d'accueil du bâtiment de la pelouse nord étant réduites. Pour éviter que ne se reproduisent les perturbations des séances survenues récemment à la suite d'une coupure d'électricité, on teste actuellement les systèmes de secours. Les travaux en cours, qui s'accompagnent de la fermeture des voies d'accès aux bâtiments du Siège, complique énormément la livraison des documents aux différentes salles de conférence. Le Département étudie diverses propositions visant à remédier à ce problème.

48. La gestion dynamique des documents a produit de bons résultats et va être adoptée dans tous les centres de conférence. À la réunion de coordination tenue en 2010, il a été décidé que le système de créneaux de soumission serait utilisé dans les quatre centres de conférence. Pendant la période considérée, une part importante des documents produits à New York à l'intention des organes délibérants a pu paraître en temps opportun. En 2011, les quatre centres de conférence établiront de concert leur programme de travail pour qu'une plus grande partie de la documentation destinée aux États Membres soit publiée dans les délais voulus.

49. Conformément à la demande formulée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 (A/64/511), on a indiqué à l'annexe VIII du rapport du Secrétaire général les directives concernant le nombre de pages et de mots autorisés pour les documents officiels. Au terme de longues délibérations, le Comité des conférences a décidé d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à substituer au décompte par page un décompte par mot.

50. En juillet 2010, la Section des services de publication s'est équipée d'imprimantes numériques perfectionnées. Ces nouvelles machines sont entièrement automatiques et peuvent produire des documents brochés et des livres comportant jusqu'à 350 pages. Ce matériel a un impact minimum sur l'environnement, accélère considérablement la production de documents et permet d'imprimer à la demande.

51. En ce qui concerne la traduction contractuelle, le Département a bien compris que les États Membres souhaitaient que la part de travaux confiés à l'extérieur augmente. Le recours à cette formule dans les quatre

centres de conférence a permis de faire face à l'accroissement du volume de travail sans une augmentation proportionnelle des ressources.

52. Les mesures prises par le Département pour planifier le remplacement du personnel linguistique a consisté essentiellement à prendre des contacts avec les universités et, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à rationaliser les concours de recrutement de ce personnel. Lorsque le Département aura conclu les mémorandums d'accord additionnels qu'il prévoit de signer en 2011, la liste de partenariats établis avec des universités couvrira des programmes de formation linguistique dans les six langues officielles.

53. En dépit de l'insuffisance des ressources financières et humaines dont il dispose pour la formation à l'extérieur, le Département fait tout son possible pour promouvoir et maintenir des services linguistiques. Outre le financement, au moyen de crédits affectés au recrutement de personnel temporaire, d'un poste de la classe P-4 et d'un poste d'agent des services généraux dont les titulaires ont été affectés à la coordination de la formation et des relations extérieures, pour ces dernières activités le Département a d'abord fait appel à du personnel des services linguistiques. Toutefois, cet arrangement n'est pas viable; pour obtenir les résultats souhaités, il faut que le Département dispose de personnel permanent se consacrant uniquement à cette tâche. Le Secrétaire général adjoint demande donc instamment aux États Membres d'approuver des crédits à cet effet au titre de l'exercice biennal 2012-2013.

54. En 2009, l'enquête sur la satisfaction des usagers des services de conférence menée par le Département a été harmonisée au niveau de tous les centres de conférence et des indicateurs communs ont été établis. L'enquête (connue sous le nom d'e-Survey) a fait l'objet d'une campagne de promotion intense auprès des délégations des États Membres des quatre centres de conférence qui ont été invitées à y répondre entre le 2 et le 15 novembre 2009. Malgré les efforts déployés, les résultats, mesurés au nombre de réponses au questionnaire et au nombre de participants aux réunions d'information organisée par le Département à l'attention des délégations, ont été décevants. Le Secrétaire général adjoint souhaiterait que les États Membres se montrent plus empressés à répondre au questionnaire et à participer aux réunions lors des prochaines enquêtes.

55. Rappelant que le BSCI, lorsqu'il a évalué la stratégie de gestion intégrée de la documentation à l'échelle mondiale, a exprimé des réserves sur la qualité des données qui lui avaient été communiquées, le Secrétaire général adjoint précise que le Département a beaucoup fait pour améliorer et normaliser sa méthode de collecte des données et la qualité de celles-ci. Les efforts intenses déployés dans les quatre principaux centres de conférence ont abouti à des conclusions et recommandations couvrant les principaux domaines de la gestion des conférences. Certaines des recommandations ont des incidences budgétaires et devront être validées par la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Une fois les recommandations adoptées, on pourra poursuivre, dans le cadre du projet 1, la mise en place de l'entrepôt de données, ce qui devrait tout à la fois faciliter la prise de décision et accroître la transparence et la responsabilisation dans l'ensemble du Département.

56. Pour ce qui est du projet 2 (rebaptisé gMeets), le module servant à gérer le programme d'affectation des interprètes (eAPG) a été lancé à New York en 2010 et est désormais pleinement opérationnel dans tous les centres de conférence. L'autre module (eMeets 2.0) est un système de gestion des réunions (planification, programmation et organisation). Mis en place avec succès à Vienne et à New York, il devrait être également utilisé à Genève et à Nairobi d'ici la fin de 2010.

57. Conformément à la résolution 64/230 de l'Assemblée générale, invitant le Secrétaire général à faire en sorte que les recommandations du BSCI concernant la gestion intégrée à l'échelle mondiale soient pleinement appliquées, le Département a procédé à un examen exhaustif des systèmes de planification et de traitement de la documentation dans tous les centres de conférence. Il attend les recommandations de son comité de pilotage informatique pour déterminer les mesures à prendre et estimer les ressources nécessaires.

58. Bien que le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences soit responsable de toutes les dépenses relevant du chapitre 2 du budget, il ne dispose pas de l'autorité correspondante en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources, financières ou humaines. La situation actuelle, de « responsabilité sans

autorité », n'est pas un concept de gestion viable pour un Département aussi vaste. Le Secrétariat a donc entrepris de réviser les circulaires pertinentes du Secrétaire général afin de clarifier les rapports hiérarchiques.

59. **M. Kelapile** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan des conférences (A/65/484 et Corr.1), dit que le Comité souligne à nouveau que tout doit être fait pour que le Département puisse fournir des services de conférence de qualité sans interruption pendant la durée des travaux liés à l'exécution du plan-cadre d'équipement.

60. En ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Comité consultatif a été informé que l'objectif premier de cette stratégie n'avait jamais été de faire des économies mais que certains gains d'efficacité avaient néanmoins été obtenus, notamment des économies sur les billets d'avion et celles résultant de la décision de ne plus faire appel à des rédacteurs de procès-verbaux de séance non locaux. Des progrès ont été accomplis mais le Secrétaire général explique que la situation évolue lentement du fait que, jusqu'à présent, cette gestion intégrée a reposé sur une approche pleinement volontaire et concertée. Pour y remédier, il propose de revoir la structure organisationnelle et la filière hiérarchique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin que le Secrétaire général adjoint dispose des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des directives de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif souscrit à la proposition du Secrétaire général.

61. Le Comité consultatif note avec satisfaction que l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont commencé à mettre en place des systèmes de créneaux et que le Département a l'intention d'établir un système dynamique de programmation des documents à l'échelle mondiale, estimant qu'un tel système contribuera à améliorer la planification des capacités. Il se félicite également des mesures adoptées pour faire face à la charge de travail supplémentaire découlant des activités du Conseil des droits de l'homme.

62. S'agissant des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale au sujet des délais de publication des documents destinés à la Cinquième Commission, le

Comité consultatif tient à souligner que la présentation de ses propres rapports est fonction à la fois du programme de travail de la Commission et de la réception en temps voulu des rapports et autres documents provenant de différents services du Secrétariat.

63. Le Comité consultatif n'émet aucune objection à ce que l'Assemblée générale confirme que la longueur des documents sera désormais mesurée par le nombre de mots plutôt que par le nombre de pages, pour autant qu'aucune des six langues officielles de l'Organisation ne soit désavantagée. Quant à la proposition consistant à limiter à 10 700 mots la longueur des rapports des organes intergouvernementaux, il souligne que les limites et directives applicables en la matière doivent être appliquées avec discernement de façon à garantir la qualité et l'intégrité de ces rapports.

64. Afin de faciliter la transition démographique dans les services linguistiques, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences propose de relever l'âge du départ obligatoire à la retraite du personnel linguistique ou de déroger à la règle. Cette question relevant selon lui de la gestion des ressources humaines, le Comité consultatif estime qu'elle ne devrait pas être examinée au titre de l'ordre du jour à l'examen. Néanmoins, à titre de mesure temporaire, l'Assemblée générale pourrait demander au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'autoriser les fonctionnaires des services linguistiques retraités à travailler au-delà de la limite actuelle, fixée à 125 jours par an.

65. Enfin, le Comité consultatif souligne qu'on ne saurait recourir davantage à la traduction contractuelle pour réaliser des économies ou des gains d'efficacité si ce doit être au détriment de la qualité et insiste pour que les traducteurs contractuels dont le travail laisse toujours à désirer soient retirés du fichier commun. Il recommande d'inviter le Secrétaire général à indiquer de façon détaillée dans ses propositions relatives au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 comment le Département est arrivé à la conclusion que le contrôle de la qualité des travaux contractuels devait être confié à des réviseurs hors classe (P-5).

66. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe félicite le Comité des conférences pour la qualité de son rapport et souscrit à ses

recommandations. Le projet de résolution proposé constitue un bon point de départ pour les négociations relatives à cette question.

67. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le taux d'utilisation global des services de conférence est resté supérieur au taux de référence de 80 %. Toutefois, dans le cas de Nairobi, il est tombé de 100 % en 2008 à 90 % en 2009 du fait de l'amélioration des méthodes statistiques utilisées. Le Groupe espère que le Secrétaire général continuera de prendre des mesures pour que les quatre grands centres de conférence utilisent les mêmes méthodes statistiques afin que les données présentées à l'Assemblée générale soient comparables et crédibles. Il considère que le taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique pourrait être amélioré, en dépit de la concurrence d'autres centres situés à Addis-Abeba ou dans la région.

68. Le Groupe reconnaît le travail accompli par l'équipe spéciale interdépartementale qui s'est penchée sur la documentation destinée à la Cinquième Commission, mais considère qu'il faut envisager de prendre des mesures additionnelles pour que les départements auteurs respectent les délais, conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/230. Les départements auteurs doivent également respecter les instructions relatives à la présentation des documents données par l'Assemblée générale dans différentes résolutions, notamment aux paragraphes 7 et 8 de la section IV de sa résolution 63/248.

69. Jugeant encourageante l'augmentation du pourcentage de documents soumis en temps voulu, le Groupe salue les efforts déployés par le Département pour que les documents présentés dans les délais et respectant la longueur limite soit traités dans un délai de quatre semaines. Il étudiera avec soin la recommandation consistant à mesurer la longueur des documents en nombre de mots et non plus de pages, mais il reste convaincu que l'Assemblée générale a déjà donné les instructions nécessaires à ce sujet. Il rappelle une nouvelle fois que cette question de la longueur des documents ne doit pas reléguer au second plan celle de la qualité de la présentation et du contenu.

70. Il est absolument indispensable de planifier convenablement la relève du personnel linguistique si l'on veut que celui-ci fournisse des services de

traduction et d'interprétation de la plus haute qualité. Le Groupe étudiera attentivement les propositions formulées à cet effet par le Secrétaire général, notamment le programme de collaboration avec les universités et le projet de rationalisation des concours de recrutement du personnel linguistique. Favorable à l'établissement de relations avec les établissements d'enseignement, le Groupe tient toutefois à souligner que le programme doit s'étendre aux établissements du monde entier. Le Groupe étudiera également avec soin la proposition consistant à relever l'âge obligatoire de départ à la retraite ou à déroger à la règle dans le cas du personnel linguistique. Il convient cependant que la question ne peut être abordée que dans le cadre du débat sur la gestion des ressources humaines

71. Notant avec préoccupation que la liste récapitulative des individus et entités visés par des sanctions imposées par le Conseil de sécurité n'a pas été traduite dans toutes les langues officielles, le Groupe précise qu'il demandera des éclaircissements à ce sujet lors des consultations. Un autre sujet d'inquiétude est qu'à diverses reprises on a pu entendre des interprètes faire des observations inappropriées au sujet de déclarations faites par des représentants d'États Membres. Il demande au Secrétariat de prendre toutes les mesures requises pour éviter que des incidents aussi regrettables ne se reproduisent.

72. Le Groupe reconnaît que le recours à la traduction contractuelle peut générer des économies, mais considère que cela ne doit pas être au détriment de la qualité. Il faut donc que le Secrétariat charge du personnel qualifié de contrôler la qualité des documents traduits à l'extérieur. Le Groupe note avec préoccupation que l'Office des Nations Unies à Nairobi ne dispose pas de réviseurs ni d'interprètes de la classe P-5 à qui confier ce travail est important. Il se penchera de près sur cette question lorsque le Secrétaire général présentera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

73. La mise en oeuvre accélérée du plan-cadre d'équipement ne doit pas avoir d'incidence fâcheuse sur la qualité et la disponibilité des services de conférence, ni entraîner d'inégalités dans le traitement et les conditions de travail des services linguistiques. Le Département doit faire en sorte que les services requis soient fournis sans interruption pendant les travaux.

74. Le Groupe insiste à nouveau pour que soient respectées les directives et procédures définies dans les instructions administratives touchant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions organisées à l'initiative d'États Membres ou du Secrétariat, et souligne que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et principes des Nations Unies.

75. L'adoption d'un mode de gestion intégré à l'échelle mondiale a consisté à mettre l'outil informatique au service de la gestion des conférences et du traitement de la documentation afin d'assurer plus facilement une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres lieux d'affectation. S'agissant de l'harmonisation des méthodes de travail, le Département doit veiller à respecter les caractéristiques particulières des différents lieux d'affectation et groupes linguistiques et, en matière de classement des postes, le principe de l'égalité de classe à travail égal. Les initiatives relevant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale doivent aussi être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale.

76. Dans sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a reconnu l'importance des réunions des groupes régionaux et de la prestation de services d'interprétation pour le bon déroulement de ces réunions. La proportion de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres ayant bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence est passée de 77 % en 2008 à 79 % en 2009, mais le nombre de réunions qui se sont déroulées sans interprétation n'en a pas moins fortement augmenté. Dans les cas des réunions pour lesquelles il n'a pas été demandé de services d'interprétation, le Groupe voudrait savoir si les organisateurs se sont abstenus parce qu'ils jugeaient ces services inutiles ou parce qu'ils ne voulaient pas se heurter à un refus.

77. **M. De Preter** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), de pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, juge préoccupant que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion intégrée à l'échelle mondiale, bien qu'importants,

restent lents. Il faut donc revoir la structure des services de gestion des conférences dans les quatre principaux centres afin que la stratégie soit pleinement appliquée.

78. L'Union européenne salue les efforts faits par le Secrétariat pour éviter des retards dans la présentation des documents, y compris ceux destinés à la Cinquième Commission, et invite le Secrétaire général à poursuivre l'action engagée.

79. Des installations de conférence adéquates et des services linguistiques de qualité dans les six langues officielles sont indispensables au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux et des organes d'experts de l'Organisation. L'Union européenne ne peut donc que se féliciter des initiatives prises par le Secrétaire général pour les améliorer. Elle salue également le progrès des réformes entreprises dans l'ensemble des centres de conférence et prend note des observations et recommandations du Comité des conférences à cet égard.

80. Le Secrétaire général doit veiller à ce que l'exécution du plan-cadre d'équipement ne nuise pas à l'excellence des services linguistiques et des services de conférence que les États Membres sont en droit d'attendre. L'Union européenne note à ce propos qu'une série de problèmes techniques sont venus perturber la prestation de services linguistiques depuis l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

81. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, et notant que le Secrétaire général attribue à l'emploi de méthodes statistiques plus normalisées la réduction du taux d'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, dit que le Groupe tient à rappeler une fois de plus que, pour éviter ce type de distorsion, l'Office doit bénéficier du même traitement que les autres centres de conférence.

82. Un autre point qui préoccupe le Groupe est que le taux d'utilisation des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique n'ait été que de 76 % en 2009, comme en 2008. Le marché local et régional de l'accueil des conférences étant de plus en plus compétitif, il faut recourir à des techniques de marketing plus dynamiques et plus novatrices. Le Secrétaire général devrait également envisager d'améliorer les installations de conférence de la

Commission, en particulier la Maison de l'Afrique, un bâtiment historique qui a bien besoin d'être rénové.

83. La perspective du départ à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires des services linguistiques dans les années qui viennent est préoccupante, compte tenu des taux de vacance de postes élevés que connaissent ces services, à Nairobi surtout. La situation est d'autant plus difficile que le recrutement de ce type de personnel est très lent. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en oeuvre le programme de planification de la relève, qui met l'accent sur la collaboration avec les universités et la rationalisation des concours de recrutement.

84. Si le Groupe accueille avec satisfaction le programme de collaboration avec les universités, il est déçu que l'on n'ait pas décidé au moment de son lancement de prendre contact avec des établissements du monde entier. Pas une seule université africaine ne figure parmi celles qui ont signé un mémorandum d'accord avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Groupe compte que le Département prendra les mesures voulues pour remédier à cette lacune.

85. Le Groupe se félicite du lancement par le Département du projet Afrique, dont l'objet est d'aider les pays d'Afrique à renforcer la capacité de leurs services de conférence. Ce projet contribuera à réduire la forte proportion de postes vacants dans les services linguistiques, en particulier en Afrique. À cet égard, le Groupe prend note avec satisfaction que des accords de partenariat ont été conclus avec plusieurs universités africaines, dont l'Université de Nairobi et la Pedagogical University du Mozambique, et attend avec intérêt que cette formule soit étendue à la Nelson Mandela Metropolitan University de Port Elizabeth, en Afrique du Sud.

86. Le Groupe félicite également le Secrétaire général d'avoir réussi à réduire sensiblement la proportion de postes vacants à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il reste néanmoins préoccupé par le fait que Nairobi est le seul centre de conférences ne disposant pas d'interprètes ou de réviseurs hors classe chargés de contrôler la qualité des documents traduits à l'extérieur. Cette situation est d'autant plus regrettable que 40 % environ des documents traduits à Nairobi sont confiés à des traducteurs contractuels. En conséquence, le Groupe est tout à fait favorable à la proposition du Secrétaire général tendant à prévoir les

moyens d'y remédier dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

87. Pour ce qui est de la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux, le Groupe note qu'à Vienne et Nairobi, l'Office des Nations Unies n'est pas en mesure de l'assurer.

88. **M. Cumberbatch** (Cuba) dit que les installations et services de conférence de l'Organisation doivent d'abord servir à faciliter la communication entre les États Membres. C'est pourquoi cette délégation rappelle qu'elle est opposée à ce que certains États puissent, avec la coopération du Secrétariat, les utiliser pour mener des activités hostiles à d'autres États Membres. En dépit des résolutions 63/248 et 64/230 de l'Assemblée générale, cela continue de se produire, sans que le Secrétariat fasse quoi que ce soit pour l'empêcher.

89. La délégation cubaine demandera des informations sur l'état de la documentation servant au mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, dont la traduction a été reportée lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Elle a l'intention de suivre de près les mesures prises par le Secrétariat pour éviter que la situation ne se reproduise.

90. Par ailleurs, la délégation cubaine note avec préoccupation que le Secrétariat propose une fois de plus de modifier les directives concernant les rapports des organes intergouvernementaux et les rapports relatifs aux communications des États Membres. Il n'appartient pas au Secrétariat d'interpréter ou de modifier les positions des États Membres. Son rôle est de mettre en oeuvre les décisions des organes intergouvernementaux et de rendre fidèlement compte des débats des États Membres. Les propositions avancées peuvent conduire certains fonctionnaires des Nations Unies à manipuler ces rapports, ce qui créerait des problèmes pour le Secrétariat et rendrait plus difficiles les débats entre les États Membres. Comme elle l'a fait antérieurement, la délégation cubaine s'oppose à ces propositions du Secrétariat.

91. Enfin, la délégation cubaine suivra de près les délibérations de la Commission concernant les questions particulièrement importantes pour le fonctionnement de l'Organisation, notamment l'utilisation des services de conférence, l'appui apporté aux organisations régionales, en particulier le Groupe des 77 et le Mouvement des non-alignés, et l'incidence

du plan-cadre d'équipement sur les services de conférence.

92. **M. Workie** (Éthiopie) dit que sa délégation salue les initiatives prises par le Secrétaire général pour augmenter, grâce à des activités de marketing, le taux d'utilisation du centre de conférences de la CEA. Elle félicite également les responsables de la Commission d'avoir passé des accords de partenariat avec des entités éthiopiennes afin de promouvoir Addis-Abeba comme centre de conférence et destination touristique. Grâce à ces efforts, le taux d'utilisation du centre a atteint 76 % en 2008 et 2009, contre 70 % en 2007 et 60 % en 2006.

93. Cette amélioration est un succès, mais il faut persévérer afin d'atteindre le taux de référence de 80 %. L'orateur signale à ce propos que le centre de conférences est moins attractif du fait qu'il est mal entretenu. La Maison de l'Afrique, qui occupe une place à part dans l'histoire du continent, a besoin d'être rénovée. L'effervescence que connaît le secteur de la construction à Addis-Abeba, où l'on construit des installations de conférence à la pointe du progrès, rend plus indispensable que jamais une stratégie commerciale agressive et innovante. La délégation éthiopienne estime que l'ONU n'a pas encore exploité tous les moyens d'augmenter le taux d'utilisation du centre, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 64/230.

94. Le Département doit continuer, en collaboration avec la direction de la CEA, à étudier tous les moyens de faire en sorte que le centre soit davantage utilisé et reste compétitif.

95. **M<sup>me</sup> Ojiambo** (Kenya) dit que sa délégation reste préoccupée par le taux de vacance de postes élevé que connaissent les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Même si ce taux est tombé à un niveau acceptable, il n'en reste pas moins nécessaire de consolider les acquis. À ce propos, la délégation kenyane se félicite que l'Office ait lancé un programme de formation pratique s'adressant à de jeunes traducteurs et interprètes n'ayant pas encore passé le concours de recrutement de l'ONU.

96. La délégation kenyane accueille avec satisfaction le projet Afrique du Département, dont l'objet est d'améliorer les programmes de formation de traducteurs et d'interprètes en Afrique. Elle salue la décision prise par des universités africaines de collaborer à l'établissement de programmes de maîtrise

en traduction et en interprétation. L'institution de partenariat avec des universités est en effet la solution qui permettra de régler à long terme le problème des taux de vacance de postes élevés dont pâtissent les services linguistiques de l'ONU, en particulier à Nairobi. Le Département devrait considérer comme prioritaire la signature de mémorandums d'accord avec les universités qui participent au projet Afrique.

97. L'oratrice accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général tendant à doter l'Office des Nations Unies à Nairobi de personnel qualifié capable de contrôler la qualité des documents traduits à l'extérieur. Elle regrette toutefois que Nairobi reste le seul centre de conférences qui ne dispose pas pour ce contrôle de postes de la classe P-5, alors que l'Organisation juge nécessaire que le contrôle qualité soit effectué à ce niveau et qu'environ 40 % des travaux de traduction effectués à Nairobi sont confiés à l'extérieur. La délégation kenyane se penchera de près sur cette question lorsque le Secrétaire général présentera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

98. La délégation kenyane note avec satisfaction que grâce à un effort de marketing innovant, le taux d'utilisation du centre de conférence d'Addis-Abeba est passé à 76 %. Toutefois, il reste inférieur au taux de référence de 80 %. Pour atteindre celui-ci, il faut poursuivre l'action commerciale engagée et mettre le centre en mesure de faire face à la concurrence d'autres centres de conférence installés dans la ville ou la région.

99. **M. Soomro** (Pakistan), rappelant qu'il en coûte des milliers de dollars à l'Organisation pour assurer des services de conférence complets pendant une heure, dit qu'il est indispensable d'éviter tout gaspillage des ressources affectées à ces activités. Les réunions des groupes régionaux étant importantes pour le fonctionnement de l'Organisation, elles doivent bénéficier à titre prioritaire, dans la mesure du possible, de salles de conférence et de services linguistiques. Il est indispensable de mieux organiser le service des réunions de ces groupes et l'attribution de salles à cet effet pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale. De leur côté, les groupes régionaux doivent faire preuve de modération dans leurs demandes de services de conférence.

100. La lenteur avec laquelle se met en place la gestion intégrée à l'échelle mondiale est décevante,

quand on sait les avantages tangibles que l'Organisation pourrait en tirer, que ce soit une plus grande cohérence dans la prestation de services, des économies financières ou une amélioration générale des systèmes de gestion des conférences.

101. Faisant observer qu'il appartient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux de déterminer la longueur des documents et les délais de présentation des contributions à leur contenu, l'orateur regrette que l'objectif fixé pour la présentation des documents dans les délais (90 %) ne soit pas encore atteint. Sa délégation espère que des initiatives telles que la planification dynamique et l'affectation de créneaux produiront les résultats escomptés et ne seront pas de simples écrans de fumée destinés à désarmer les critiques ou à détourner l'attention des États Membres d'autres problèmes. Il faudrait adopter une démarche multiforme plus rigoureuse pour mettre fin aux retards constatés dans la publication des documents de la Cinquième Commission et prendre des dispositions pour obliger les retardataires à rendre des comptes, comme l'Assemblée générale l'a demandé. La délégation pakistanaise voudrait savoir pourquoi les conclusions, les résumés et les recommandations figurant dans les documents ne sont pas imprimés en caractères gras, conformément aux instructions de l'Assemblée.

102. Des délégations ont rencontré des difficultés pendant le débat de haut niveau de la soixante-cinquième session faute d'avoir été informées à temps qu'il fallait être muni de cartes d'accès de couleur déterminée pour assister à certaines manifestations organisées en marge du débat. L'orateur voudrait que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences donne l'assurance, en tant que principal responsable de l'organisation des conférences, que ce type de problème ne se reproduira plus.

103. Enfin, l'orateur voudrait savoir ce qu'il en est du service d'assistance informatique aux délégations.

104. **M<sup>me</sup> Berlanga** (Mexique) estime que le succès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale dépend d'une meilleure coordination entre les responsables des services de conférence des différents lieux d'affectation.

105. Pour faciliter la transition démographique dans les services linguistiques, il est essentiel de collaborer avec les universités et de diffuser des informations sur

la profession de traducteur et d'interprète et les qualifications exigées. La signature d'un mémorandum d'accord avec les universités constitue certes un progrès, mais le Département devrait modifier sa stratégie de manière à mieux informer les États Membres des dispositions qu'ils pourraient prendre pour faciliter la formation et le recrutement de personnel linguistique. Il serait utile et rentable de procéder à la diversification géographique des centres où se tiennent les concours.

106. Relever l'âge de départ à la retraite pour le personnel linguistique ne serait qu'un palliatif qui ne résoudrait pas le problème auquel se heurte le Département. La question doit être abordée dans le cadre de la gestion des ressources humaines et au vu des rapports du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de la Commission de la fonction publique internationale. La délégation mexicaine étudiera de près les incidences qu'aurait le fait d'autoriser les retraités à travailler plus de 125 jours par an. Elle voudrait une étude comparative du coût de cette solution par rapport au recours à la traduction contractuelle.

107. Pour ce qui est du nombre de mots définissant la longueur maximum d'un rapport, il est indispensable de mettre au point une formule qui tienne compte des différences entre les langues.

108. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), répondant aux questions des délégations, dit que la diminution du taux d'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi résulte en partie de l'emploi de méthodes statistiques normalisées et en partie de l'annulation de réunions à la dernière minute. Au Siège, le Groupe des 77 a besoin d'une salle de conférence suffisamment grande pour accueillir ses 130 membres. Lorsque les organes intergouvernementaux attendent le dernier moment pour annuler des réunions, il est impossible de réaffecter les salles aux réunions de groupes régionaux. Le Secrétaire général adjoint demande au Groupe d'insister sur ce point auprès de ces organes.

109. Le Département ne dispose pas de ressources expressément affectées à la mise en oeuvre de la stratégie intégrée à l'échelle mondiale. Il fait de son mieux pour financer les projets connexes, comme le projet 2 dont le coût s'élève à 2,5 millions de dollars, en réalisant des économies dans d'autres secteurs.

110. Le respect des délais de gestion des documents est tributaire du respect de la règle des six semaines. Les documents présentés en temps et en heure sont traités dans un délai de quatre semaines.

111. Pout ce qui est de la politique de collaboration avec les universités, le Secrétaire général adjoint a écrit aux missions permanentes en 2008 pour leur demander de prendre contact avec les universités de leur pays, mais à ce jour il n'a reçu que neuf réponses. Bien que ne disposant pas non plus de moyens spéciaux pour cette activité, le Département s'est efforcé de donner satisfaction aux universités qui l'ont contacté. L'un des obstacles est que les interprètes et les traducteurs de l'Organisation sont tenus de connaître deux langues officielles en sus de leur langue maternelle, ce qui n'est pas toujours le cas des étudiants en langues.

112. Quant aux observations inappropriées formulées par des interprètes, le Secrétaire général adjoint n'a connaissance que d'un seul incident. Les interprètes ne doivent faire aucun commentaire sur ce qu'ils entendent dans l'exercice de leurs fonctions. En cas d'incident, le Secrétaire général adjoint demande aux délégations d'en informer immédiatement le Service d'interprétation pour que celui-ci puisse prendre les mesures requises. Les réunions d'information que le Département organise chaque année sont l'occasion pour les États Membres de faire part de leurs sujets de préoccupation relatifs aux services de conférence.

113. En raison de problèmes d'espace, le service d'assistance informatique est désormais situé dans les locaux des services des séances, au premier étage du bâtiment de la pelouse nord.

114. En ce qui concerne les cartes d'accès aux manifestations tenues en marge du débat de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, il est exact que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a collaboré à ces occasions avec le Département de la sûreté et de la sécurité, mais c'est ce dernier qui a pris les décisions finales concernant la sécurité et les cartes d'accès.

*La séance est levée à 13 h 10.*